



Secrétariat

Distr.  
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.3/2008/28  
9 avril 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT DES  
MARCHANDISES DANGEREUSES ET DU SYSTÈME  
GÉNÉRAL HARMONISÉ DE CLASSIFICATION ET  
D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

Sous-Comité d'experts du transport  
des marchandises dangereuses

Trente-troisième session  
Genève, 30 juin-9 juillet (matin) 2008  
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

PROPOSITIONS DIVERSES D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT TYPE  
POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

Rapport du Groupe de travail par correspondance sur le remplacement  
des récipients intérieurs de GRV composites

Communication de l'expert du Royaume-Uni\*

1. Le Sous-Comité se souviendra qu'il est convenu à sa session de décembre 2007 de créer un groupe de travail par correspondance chargé d'examiner les problèmes liés au remplacement des récipients intérieurs de GRV composites et de proposer des solutions acceptables. Pour plus de clarté, on reproduit à nouveau ci-après le mandat de groupe de travail tel que défini dans le document INF.53 (voir ST/SG/AC.10/C.3/64, par. 12).

---

\* Conformément au programme de travail 2007-2008 du Sous-Comité approuvé par le Comité à sa troisième session (voir les documents ST/SG/AC.10/C.3/60, par. 100 et ST/SG/AC.10/C.4/34, par. 14) (Dispositions relatives au transport des marchandises dangereuses dans des récipients cryogéniques ouverts).

### **Mandat**

*Un groupe de travail par correspondance, dont les autorités seront coordonnées par l'expert du Royaume-Uni et qui comprendra des représentants des industries concernées et des utilisateurs de grands récipients pour vrac (GRV), sera chargé d'étudier les pratiques courantes en matière de remplacement des récipients intérieurs de GRV composites dans plusieurs pays. Il devra notamment examiner l'application des dispositions pertinentes du Règlement type, les informations sur les épreuves, les accidents, les directives et les normes ainsi que les méthodes utilisées par les fabricants, les utilisateurs, les réparateurs et les reconstruc-teurs en vue d'assurer une qualité et une production de GRV qui soient conformes aux prescriptions d'emballage. Il fera rapport au Sous-Comité et pourra faire des recommandations visant à clarifier le Règlement type et proposer, si nécessaire, une révision des dispositions relatives au marquage des GRV composites.*

2. L'expert du Royaume-Uni a écrit le 18 janvier 2008 aux membres du Sous-Comité pour obtenir les coordonnées de ceux qu'une participation au groupe intéresserait et poser une série de questions dont les réponses l'aideront à établir un document de synthèse.
3. Ce document de synthèse est publié sous la cote INF.4 et vise à informer le Sous-Comité. Suivant ce qu'il recevra sous forme d'observations d'autres membres du groupe de travail par correspondance, l'expert du Royaume-Uni, agissant au nom du groupe, cherchera à soumettre au Sous-Comité, à sa session de juillet 2008, un document informel contenant des propositions définitives.

-----